Leçon 2 : Le sport en tant qu'agent d'évolution sociale

Introduction

Selon le rapport *Renforcer le Canada : Les avantages socioéconomiques de la participation sportive au Canada,* publié par le Conference Board du Canada, la pratique de sports est une activité vitale pour notre société.

Les Canadiens aiment le sport. C'est pour eux une source de plaisir qui les aide à se définir, individuellement et collectivement, et à façonner l'identité canadienne. Au cours d'une année donnée, ils sont plus nombreux à pratiquer activement un sport — plus de huit millions en 2004 — qu'à fréquenter l'école publique, tous les niveaux confondus. Des millions d'autres participent comme bénévoles et spectateurs. Dans l'ensemble, environ la moitié de la population canadienne, dont 55 p. 100 des adultes, prend part tous les ans à une activité sportive.

Si les Canadiens ressentent avec tant d'intensité les effets du sport, c'est parce que celui-ci mobilise beaucoup de personnes — des familles entières, des amis, des collectivités ainsi que chacun ou chacune. (Bloom, Grant et Watt, 1)

Le rapport indique aussi que de façon directe ou indirecte, le sport touche à de nombreux aspects de leur vie; pourtant, bon nombre de ces personnes n'ont pas conscience du profond impact qu'il a sur elles. Le sport change l'être humain et les collectivités (notamment l'état de santé et de bien-être, le réseau social et le sentiment d'appartenance sociale de même que les compétences); il a un effet sur l'économie (en créant des emplois dans les secteurs de la fabrication, de la vente au détail et des services) et il aide à façonner les identités nationale et culturelle (Bloom, Grant et Watt, 1).

L'affirmation selon laquelle le sport et l'activité physique sont importants pour notre culture et notre société nous amène tout naturellement à nous poser la question de savoir si les attitudes, les valeurs et les convictions relatives au sport peuvent influer sur l'évolution sociale. Le défi dans la présente leçon consiste à examiner d'un œil critique le rôle que le sport et l'activité physique ont joué dans le modelage de notre vie. Quel impact le sport a-t-il sur la famille et les amis? Comment les médias influencent-ils notre réflexion?

RÉFÉRENCES



Pour plus de détails, consulter le rapport suivant du Conference Board :

Bloom, Michael, Michael Grant et Douglas Watt. *Renforcer le Canada: Les avantages socioéconomiques de la participation sportive au Canada — Rapport, août 2005.*Ottawa (Ont.): Le Conference Board du Canada, 2005. Disponible sur le site de Patrimoine canadien et de Sport Canada, au:

www.canadianheritage.gc.ca/progs/sc/pubs/socio-eco/1_f.cfm.

Module D, Leçon 2



Résultat d'apprentissage spécifique

11.IS.2 Examiner l'impact du sport sur divers enjeux sociaux;

par exemple : origine ethnique, équité entre les sexes, populations ayant des besoins exceptionnels, politique, technologie, affaires.



Principaux éléments de connaissance

- La presse sportive joue un rôle important dans le divertissement; elle établit un lien immédiat avec les sports, quel que soit le lieu visé.
- L'activité physique et le sport peuvent être des agents de changement social.
- Les programmes d'activité physique et de sport fournissent une ressource précieuse pour favoriser l'activité physique et la socialisation.



Questions essentielles

- 1. Quel rôle les médias jouent-ils dans le monde du sport et dans l'expression des enjeux sociaux dans le sport et grâce au sport?
- 2. Comment le sport a-t-il façonné notre société?



Information générale

Les partenariats entre les médias et le monde du sport*

Le monde semble rétrécir sans cesse en raison du degré élevé de connectivité atteint entre les nombreux médias. Il existe essentiellement deux formes de médias :

- Les médias imprimés : journaux, revues, livres, etc.;
- Les médias électroniques, p. ex., télévision, radio et Internet.

Le sport, les médias du sport, les grandes sociétés et les entreprises en général sont tous interreliés, permettant à ce partenariat unique de faire une contribution majeure à notre société. Mais les médias diffuseurs de sports remplissent bien d'autres fonctions, notamment les suivantes :

Les médias éduquent les consommateurs concernant un jeu ou un sport, son histoire, ses joueurs et les stratégies employées dans la compétition, ce qui fait de nous tous des « experts de salon » ou des « gérants d'estrade » de ce jeu et nous permet de discuter et de débattre des manifestations sportives entre nous.

^{*} Source : Adapté avec l'autorisation de R. B. Woods, 2007, *Social Issues in Sport*, (Champaign, IL: Human Kinetics), page 72.

- Les médias **suscitent l'enthousiasme** au sujet d'événements à venir; ils motivent les gens à devenir des consommateurs avides de sports, non seulement pour la compétition proprement dite, mais aussi pour toutes les festivités entourant l'événement. Bien des gens regardent une joute importante (p. ex., les finales de la Coupe Stanley) même s'ils ne sont pas habituellement des amateurs de sport.
- Les médias **créent des liens affectifs** avec les athlètes, les entraîneurs et les équipes grâce aux nombreux reportages qui précèdent le coup d'envoi d'une nouvelle saison sportive. Les médias attirent souvent l'attention du public sur les athlètes qui se sont blessés, ou qui ont surmonté de grandes difficultés personnelles pour en arriver à un haut niveau.
- Les médias procurent un divertissement et un loisir à bien des gens, qui les aide à composer avec le stress de la vie. La possibilité de crier ou de chanter pour appuyer une équipe ou un joueur local ou préféré est le type de plaisir et d'émotion qui peut faire une différence dans la vie des gens.
- Les médias racontent des histoires sur des enjeux sociaux qui attirent l'attention, stimulent la réflexion et sont souvent la source de débats animés. Parmi les sujets importants traités dans les médias, mentionnons les suivants :
 - la discrimination raciale et les inégalités (p. ex., les désignations d'entraîneurs, la position des joueurs, les noms d'équipes, les logos et mascottes);
 - l'aspect économique des sports (p. ex., profits, salaires, commandites, financement public, carrières);
 - la disparité entre les sexes (p. ex., salaires, habillement, possibilités de carrière);
 - l'éthique du sport (p. ex., tricherie, bagarres, paris, comportement des athlètes et des partisans, parrainage par des distributeurs d'alcool et de tabac, modèles de comportement, harcèlement sexuel);
 - progrès technologiques (p. ex., surfaces de jeu, équipement, vêtements);
 - consommation de substances et dopage (p. ex., stéroïdes, alcool, dépistage antidrogue, dopage sanguin/par autotransfusion, sanctions).



Suggestion pour l'enseignement ou l'évaluation

La publicité et le sport

Proposer aux élèves d'imaginer qu'ils sont responsables de la publicité dans la section des sports d'un grand journal. Quels sont les produits et entreprises qu'ils accepteraient de promouvoir dans cette section? Leur demander d'énumérer au moins 10 produits qui, selon eux, intéresseraient les lecteurs de la section des sports.

Comparer les listes produites par les élèves avec les publicités de produits ou d'entreprises qui sont dans les pages de sports d'un grand journal.

- Quels sont les produits mentionnés par les élèves qui sont les mêmes que ceux annoncés dans le journal?
- Y a-t-il des produits annoncés dans le journal qui ont surpris les élèves?



Information générale

Enjeux sociaux mis en évidence par le sport

Le sport fait appel aux capacités physiques et mentales des groupes et des personnes du monde entier, qu'on soit partisans ou joueurs, professionnels ou amateurs. Les expériences sportives portent une gamme complexe de significations qui tiennent à de nombreux facteurs, comme la race, l'ethnicité, le sexe et le statut socioéconomique. Pour mieux comprendre l'importance du sport, il faut se pencher sur les liens entre le sport et des enjeux tels que la mobilité sociale, la réussite individuelle, les conflits ethniques, le nationalisme et l'aspiration à l'équité.



Suggestion pour l'enseignement ou l'évaluation

Aperçu de certains enjeux sociaux

Pour stimuler la réflexion sur les enjeux sociaux liés au sport, inviter les élèves à former des groupes de trois ou quatre et à :

- choisir un enjeu qui influe sur la participation aux sports et le développement sportif;
- utiliser un diagramme en réseau ou une carte conceptuelle pour consigner les difficultés ou obstacles et les réussites concernant l'enjeu choisi;
- présenter leurs idées à la classe, en demandant des commentaires additionnels ou une rétroaction.

Concernant l'équité entre les sexes dans le sport, par exemple, on peut utiliser les idées fausses suivantes dans une discussion en classe sur les raisons expliquant pourquoi les femmes sont ou ont été exclues de certains sports :

- Les femmes ne sont pas intéressées à pratiquer des sports.
- Certaines activités physiques font du tort aux femmes.
- L'agressivité et parfois la violence qu'on retrouve dans les sports ne sont pas compatibles avec la nature féminine.
- Les femmes ne sont pas aussi bonnes que les hommes dans le sport, donc elles ne devraient pas avoir les mêmes possibilités.
- Les filles qui ont un talent exceptionnel pour les sports sont des « garçons manqués ».

Au souhait, demander aux élèves de faire une recherche plus approfondie sur leur sujet à l'aide de ressources imprimées ou sur le Web.



Information générale

Valeurs et enjeux sociaux

La liste ci-dessous contient des exemples d'enjeux sociaux qui influent sur la participation au sport et le développement sportif, y compris l'accès à la pratique de sports pour des populations ayant des besoins spéciaux ou exceptionnels.

- Jeux Olympiques spéciaux
- Jeux paralympiques
- Participation des Autochtones aux sports
- Équité entre les sexes dans le sport
- Activité physique et sport pour les personnes âgées
- Politique et sport
- Technologie et sport
- Le sport et les affaires

La discussion ci-dessous aborde ces enjeux sociaux.

Jeux Olympiques spéciaux

Au début des années 1960, la Kennedy Foundation, de Washington (D.C.), a commencé à promouvoir l'idée de jeux internationaux pour les personnes ayant des déficiences intellectuelles. La Fondation a embauché le Pr Frank Hayden, Ph.D., chercheur canadien réputé dans le domaine de la condition physique et des personnes handicapées, pour créer les Jeux Olympiques spéciaux en 1968, les athlètes en présence provenant surtout des États-Unis et du Canada. Des événements ont été ajoutés par la suite pour les athlètes ayant des handicaps physiques. Hayden et d'autres auteurs de recherches récentes révèlent que le faible niveau de la condition physique observé dans les années 1960 et 1970 chez les athlètes avec des handicaps intellectuels était imputable à leur inactivité physique. Des tests ont prouvé que ces athlètes font partie de l'élite en conditionnement physique, non seulement dans leurs capacités physiques comparativement à leurs pairs, mais aussi, dans bien des cas, par rapport aux autres athlètes. De nos jours, les Jeux Olympiques spéciaux se situent au deuxième rang parmi les plus grands événements internationaux, juste après les Jeux Olympiques.

RÉFÉRENCES



Pour plus de détails, consulter les sites Web ci-dessous.

Comité international olympique (CIO). *Jeux Olympiques.* www.olympic.org/fr/index_fr.asp. Jeux Olympiques spéciaux <www.specialolympics.org/> (anglais seulement).

Olympiques spéciaux Canada: www.specialolympics.ca/fr/

---. « Allumer la passion – Partager le rêve ». www.specialolympics.ca/fr/default.aspx?tabid=10000001.

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des 11^e et 12^e années, à

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html>.

Jeux paralympiques

Les athlètes ayant des handicaps ont été intégrés aux Jeux Olympiques pour la première fois en 1960, à Rome. En 1976, aux Jeux Olympiques de Toronto, d'autres groupes d'athlètes handicapés se sont joints aux olympiens. La même année, les Jeux paralympiques d'hiver ont eu lieu en Suède.

Depuis lors, des groupes d'athlètes handicapés sont venus grossir les rangs des compétiteurs de sports internationaux. Aujourd'hui, six groupes différents d'athlètes ayant des handicaps participent aux Jeux paralympiques, l'accent étant placé sur les succès des athlètes au lieu de leurs handicaps. Le nombre d'athlètes participant aux Jeux paralympiques d'été, par exemple, est à la hausse, passant de 400 athlètes de 23 pays à Rome en 1960, à 3806 paralympiens provenant de 136 pays à Athènes en 2004 (Comité international paralympique).

Présentement, les Jeux paralympiques et les Jeux Olympiques se tiennent la même année et au même endroit. La décision de tenir ces jeux ensemble à l'avenir a été prise conjointement en 2001 par le Comité international olympique (CIO) et le Comité international paralympique (CIP), établissant que la ville hôte présentera non seulement les Jeux Olympiques mais aussi les Jeux paralympiques.

RÉFÉRENCES



Pour de plus amples détails, consulter les sites Web ci-dessous.

Comité international paralympique (CIP). *Jeux paralympiques.* www.olympic.org/fr/organisation/actions/ipc_fr.asp.

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des 11^e et 12^e années, à www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html.

Participation des Autochtones au sport

Au Canada, le Cercle sportif autochtone est le porte-parole national du sport autochtone, défendant à la fois les intérêts des membres de Premières nations, des Inuits et des Métis.

Établi en 1995, le Cercle sportif autochtone avait pour but de répondre au besoin d'un accès plus équitable à la pratique des sports et à des activités récréatives pour les Autochtones. Le Canada est perçu dans le monde entier comme un chef de file dans la promotion et la protection des droits de tous ses citoyens, y compris l'accès et la participation à des programmes d'activités sportives et physiques. De nos jours, bien des bandes indiennes et des Autochtones vivant à proximité des villes participent à des ligues de sports. En outre, tous les quatre ans, des compétitions sportives sont organisées entre les nations autochtones d'endroits comme le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Alaska. Ces compétitions englobent des jeux autochtones et des démonstrations typiques, comme le bras-de-fer et le coup de pied en hauteur.

RÉFÉRENCES



Pour de plus amples détails, consulter les sites Web suivants :

Cercle sportif autochtone: <www.aboriginalsportcircle.ca/main/main_f.html>.

Jeux d'hiver de l'Arctique : http://www.awg2008.ca/francais.asp.

Affaires indiennes et du Nord Canada. Les jeux d'hiver de l'Arctique :

<www.ainc-inac.gc.ca/ks/pdf/awg_f.html>.

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des 11^e et 12^e années, à

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html>.

L'équité entre les sexes dans le sport

L'une des injustices passées et présentes les plus fréquentes dans notre société est le manque d'égalité d'accès pour les femmes, par exemple, à des emplois. La quête d'un accès juste et équitable dans tous les aspects de la société, notamment dans le sport, doit encore aujourd'hui être gagnée de haute lutte, malgré les progrès considérables réalisés depuis quelques années.

Selon l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité, il n'y avait pas une seule femme en compétition dans les premiers Jeux Olympique de l'ère moderne en 1896 (ACAFS, « Introduction »). Aux 26e Jeux Olympiques (1996), tenus à Atlanta, par exemple, 97 des 271 compétitions étaient ouvertes aux femmes, et onze événements mettaient en compétition à la fois des femmes et des hommes; 3 626 des 10 629 athlètes étaient des femmes. Le Canada fait meilleure figure que d'autres grands pays au chapitre de la représentation féminine. Des 307 athlètes canadiens qui ont participé aux compétitions d'Atlanta, 154 étaient des femmes et 153, des hommes, ce qui constitue la première équipe olympique canadienne formée de plus de femmes que d'hommes, un virage majeur en très peu de temps (ACAFS, « Introduction »).

Parmi les événements importants qui ont eu pour effet de modifier la perception sociale de la femme dans les sports, mentionnons les suivants :

• les mouvements féministes des années 1950 et 1960:

- la création d'organisations comme la National Organization for Women (NOW), aux États-Unis, et l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS);
- l'adoption d'une loi américaine appelée Education Amendements to 1972, Title IX, interdisant la discrimination basée sur le sexe dans les programmes fédéraux d'éducation assistée.

Title IX: [traduction libre] « Il est interdit [...] d'exclure quelque personne que ce soit, en fonction du sexe, de la participation à tout programme d'éducation ou d'activité recevant une aide financière, de lui en refuser les avantages ou de lui faire subir une discrimination aux termes d'un tel programme ou activité ». (ministère du Travail des États-Unis/U.S. Department of Labor).

L'impact de mesures législatives de ce genre a changé le niveau de participation des femmes dans le sport à la grandeur de la planète.

RÉFÉRENCES



Pour de plus amples détails, consulter les sites Web ci-dessous.

Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS). "Women's Sport from 440 BC to 1998." *Milestones*.

- *<www.caaws.ca/e/milestones/sport_print.cfm>.
- ---. Page d'acceuil <www.caaws.ca/f/index.cfm>.
- « Le sport : une affaire d'hommes Petit retour en arrière sur l'histoire des femmes et du sport », www.valsesiascuole.it/isvarallo/torino2006/sportmedicina_fr.html
- *National Organization for Women. <www.now.org/>.
- *Title IX. <www.titleix.info/>.
- *U.S. Department of Labor. Office of the Assistant Secretary for Administration and Management. *Title IX, Education Amendments of 1972.*<www.dol.gov/oasam/regs/statutes/titleix.htm>.

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des 11^e et 12^e années à <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html>.

* anglais seulement

Activité physique et sport chez les personnes âgées

À mesure que les humains avancent en âge, le corps commence à se dégrader au niveau cellulaire comme dans sa totalité. Vieillir est inévitable, et le processus ne peut être stoppé, mais des recherches ont révélé qu'il est possible de ralentir la perte des fonctions physiologiques et physiques au moyen de l'exercice et du sport. Le Centre canadien de l'activité et du vieillissement est un chef de file mondial dans la recherche sur le vieillissement et les avantages de l'activité physique; il fournit des conseils pratiques et du matériel sur les avantages de l'activité physique pour les aînés. Récemment, le gouvernement canadien a contribué à la création des Jeux des aînés du Canada, une

compétition nationale pour les personnes de 55 ans et plus, qui comprend des sports comme le snooker, la natation, le jeu des cinq-quilles, le golf et l'athlétisme.

RÉFÉRENCES



Pour plus de détails, consulter les sites Web ci-dessous.

Coalition d'une vie active pour les ainé(e)s (CVAA). <www.alcoa.ca/f/index.htm>

- *Centre canadien de l'activité et du vieillissement (CCAA). < www.uwo.ca/actage/>.
- *Canadian Senior Games Association. <www.canada55plusgames.com/>.

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des $11^{\rm e}$ et $12^{\rm e}$ années, à

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html>.

* anglais seulement

Politique et sport

La Politique canadienne du sport, disponible sur le site Web de Sport Canada, « présente une vision élargie du sport au Canada » et vise à « accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport » (« Introduction »).*

La Politique est unique par rapport aux nombreuses études et politiques qui ont été produites dans le passé au Canada parce qu'elle :

- représente la vision et les objectifs de quatorze gouvernements en matière de sport pour la période 2002-2012 et lance le défi aux communautés sportives de contribuer à leur actualisation;
- reflète la participation de nouveaux intervenants au processus d'élaboration de la Politique;
- met l'accent sur une communication et une collaboration accrues entre tous les intervenants;
- engage tous les gouvernements à fixer, en concertation avec leurs communautés sportives respectives, des objectifs de participation accrue et d'excellence accrue;
- engage les gouvernements à renforcer la communication formelle et régulière avec leurs communautés sportives respectives sur les questions de sport;
- sera mise en œuvre au moyen de plans d'action complémentaires, élaborés par les gouvernements, individuellement ou collectivement, en bilatéral ou en multilatéral, de même que par chaque communauté sportive.
- * Source de l'extrait : Patrimoine canadien. Sport Canada. « Introduction ». *La politique canadienne du sport.* 24 mai 2002. <www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/pcs-csp/2003/1_f.cfm>. Reproduction autorisée.

La Politique canadienne du sport a pour objectifs :

- Une participation accrue. Qu'une proportion plus importante de Canadiens de tous horizons participent à des activités sportives de qualité, dans tous les contextes de la pratique sportive.
- Une excellence accrue. Que le nombre d'athlètes dont le talent est reconnu ait augmenté et que les athlètes et équipes du Canada atteignent systématiquement, de façon loyale et éthique, d'excellentes performances sur la scène internationale aux plus hauts niveaux de compétition.
- Des ressources accrues. Que les composantes essentielles d'un système de développement du sport centré sur les athlètes/participants, et ancré dans le respect d'une éthique sportive reconnue, soient en place et modernisées et renforcées continuellement, selon les besoins.
- Une interaction accrue. Que les composantes du système sportif soient davantage reliées et en complémentarité par suite de l'engagement des intervenants à se concerter et à collaborer.

RÉFÉRENCES



Pour de plus amples détails sur la Politique, consulter le site Web ci-dessous :

Patrimoine canadien. Sport Canada. *La Politique canadienne du sport.* 24 mai 2002. www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/pcs-csp/2003/1_f.cfm.

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des 11^e et 12^e années, à <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html>.

Les gouvernements jouent un rôle déterminant dans la protection des droits des individus. Au Canada, ces droits sont désignés par l'expression « droits de la personne ». Quand des personnes estiment que leurs droits sont violés, elles peuvent utiliser des moyens judiciaires en s'adressant à la Commission des droits de la personne pour les faire respecter. Consulter, par exemple, la fiche RM 3–SI, qui résume la décision de la Commission concernant le droit de filles de Winnipeg de jouer dans des équipes de hockey de garçons.



Voir la fiche DR 3-IS : Appel interjeté devant la Commission des droits de la personne.

Le sport est souvent perçu comme un véhicule de promotion des valeurs sociales, ce qui en fait une tribune politique. Par exemple, le sport et l'activité physique permettent aux participants :

- d'améliorer leur croissance et leur développement personnels;
- de développer leurs habiletés (p. ex., compétence dans la gestion du temps, établissement de priorités et de buts);
- de viser l'excellence et le succès par leurs efforts, la discipline et la persévérance;

- de voir leur statut socioéconomique s'améliorer;
- de contribuer au travail et à la cohésion de l'équipe, et d'en retirer des bienfaits.

Les champions peuvent se servir de leur célébrité et de leur succès pour attirer l'attention sur des iniquités, des injustices et d'autres causes sociales et personnelles (racisme, sexisme, homophobie, dopage, troubles de l'alimentation, cancer, SIDA, secours aux sinistrés, etc.). Le sport peut également insuffler une fierté nationale et promouvoir l'unité nationale.

Technologie et sport

La technologie ne cesse de mettre au point de nouveaux matériels sportifs, notamment des vêtements, des surfaces de terrain et de pistes, des équipements, des tissus et des matériaux d'avant-garde. Ces nouveaux produits sont développés principalement pour des raisons de sécurité, pour accroître la vitesse de mouvement (p. ex., un meilleur entraînement pour les athlètes, la conception du matériel de sport comme la forme et la taille des balles et la configuration des skis) et améliorer la performance. Les innovations dans les produits utilisés dans les sports (p. ex., tête de raquette plus grande, nouvelles techniques de fartage des skis de fond) ont facilité la pratique du sport pour les débutants, ont permis aux athlètes de haut niveau ayant besoin de dispositifs spéciaux d'atteindre des performances inégalées, et ont contribué à la transition du sport individuel au sport d'équipe et du sport récréatif au sport de compétition de haut niveau.

Des programmes d'entraînement scientifiquement éprouvés axés sur un sport en particulier ont permis d'améliorer énormément la performance des athlètes et de combattre les effets néfastes de l'inactivité physique. Grâce à une meilleure compréhension des réactions de l'organisme aux stress physiologiques et psychologiques ainsi qu'à des méthodes et technologies améliorées en matière de réadaptation, on connaît mieux maintenant la façon de vivre une vie saine.

RÉFÉRENCES



Pour de plus amples détails, consulter le site Web suivant :

Sport and Technology. www.sportandtechnology.com. (anglais seulement)

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des 11^e et 12^e années, à

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html>.

Sport et affaires

Le sport est un moteur économique puissant. Il y a plus de personnes qui participent à des activités sportives en tant que spectateurs, athlètes et/ou administrateurs qu'à tout autre domaine d'activité humaine. Dans bien des pays, y compris le Canada, on dépense plus d'argent pour des vêtements d'activité physique et de sport, des frais d'admission, des salaires, des installations et des équipements sportifs que pour les forces armées ou tout

autre domaine d'intérêt, sauf pour les soins de santé. La participation à des sports contribue à assurer le niveau de forme physique du pays; elle sert de divertissement, contribue à la fierté personnelle et nationale, fournit de l'emploi à des milliers d'individus, justifie la construction d'installations de calibre supérieur, et contribue donc grandement au produit national brut du pays.



Suggestion pour l'enseignement ou l'évaluation

Enjeux sociaux dans le sport

Exemples d'aspects financiers du sport :

- revenus d'investissement;
- ventes de billets;
- revenus sur les installations;
- recettes des medias;
- droits de permis/licences;
- produits dérivés d'équipes;
- droits réservés sur les noms/désignations;
- revenus de commandite des joueurs.

Demander aux élèves de choisir l'un des aspects financiers ci-dessus et de faire une recherche concernant son impact sur un sport en particulier, à partir de journaux, de revues ou d'articles affichés sur le Web. Les inviter à écrire un compte rendu de leur recherche, indiquant :

- le sport et l'enjeu social choisis;
- des informations générales expliquant pourquoi il s'agit d'un enjeu;
- comment cet enjeu est ou a été traité dans le sport et/ou les activités commerciales entourant ce sport.



Suggestion pour l'enseignement ou l'évaluation

Revenus de commandites des joueurs

Proposer aux élèves de prédire les salaires et d'indiquer tout contrat de commandite qu'ils connaissent pour différents athlètes importants, par exemple :

Tiger Woods (golf);

- LeBron James (basket-ball);
- David Beckham (soccer);
- Sidney Crosby (hockey);
- Cindy Klassen (patinage de vitesse).

Après qu'ils auront fait leurs prédictions, fournir les statistiques réelles pour les comparer. Avec la classe, discuter de l'impact de la commandite d'un joueur sur la société.

RÉFÉRENCES



Pour plus d'informations sur les récentes statistiques de sport, voir les sites Web suivants :

*Badenhausen, Kurt. "The World's Top-Earning Athletes." 26 octobre 2007. *Sports Business*. Forbes.com. <www.forbes.com/sportsbusiness/2007/10/25/sports-tiger-woods-biz-sports-cz_kb_1026athletes.html>.

*Forbes.com. <www.forbes.com/>.

Pour les mises à jour de sites Web, veuillez consulter les sites Web produits à l'appui du programme d'études des 11^e et 12^e années, à <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html>.

* anglais seulement

DR 3-IS : Appel interjeté devant la Commission des droits de la personne

Des jeunes filles de Winnipeg autorisées à jouer dans une équipe de hockey masculine*

Vendredi dernier, la Commission des droits de la personne du Manitoba a autorisé deux sœurs de Winnipeg à participer aux essais d'une équipe de hockey masculine de leur école secondaire.

Dimanche, le 24 septembre 2006

CBC News

Dans une décision rendue vendredi, la Commission des droits de la personne du Manitoba a autorisé deux sœurs de Winnipeg à participer aux essais pour entrer dans l'équipe de hockey masculine de leur école secondaire.

Les jumelles Amy et Jesse Pasternak, âgées de 17 ans, ont logé une plainte auprès de la Manitoba High Schools Athletic Association [MHSAA] après s'être fait refuser le droit de participer aux essais de l'équipe masculine de hockey sénior au West Kildonan Collegiate à l'automne 2004.

Selon la politique de la MHSAA, les athlètes féminines doivent jouer seulement dans des équipes de filles—et les garçons seulement dans des équipes masculines—s'il y a des équipes en place pour chacun des deux sexes à l'école.

Les sœurs Pasternak, qui jouent au hockey depuis leur enfance et évoluent dans des équipes de hockey junior masculin en dehors de l'école, ont décrit l'équipe de filles de l'école secondaire comme une « vraie farce ».

Dans sa décision, l'arbitre indépendante, Mme Lynne Harrison, soutient que les deux sœurs ont été victimes d'une discrimination fondée sur le sexe à cause de la politique de la MHSAA, ajoutant que la MHSAA n'a pas réussi à établir le bien-fondé de son refus de permettre aux sœurs Pasternak de participer aux essais de l'équipe et, en cas de réussite, de jouer pour l'équipe de hockey masculin du WKCI.

Frais de dommages et intérêts de 3 500 \$ pour permettre aux filles d'avoir un entraîneur

Amy et Jesse Pasternak ont déclaré vendredi que leur lutte pour faire respecter leurs droits en vaut la peine, même si au bout du compte elles ne réussissent pas à se qualifier pour jouer dans l'équipe des garçons cet automne.

« Oui, ça vaut certainement la peine, soutient Amy. C'est important pour les jeunes filles des équipes dont nous avons été entraîneures. Ça vaut aussi la peine pour les filles qui sont inscrites au programme de hockey et qui veulent suivre nous prendre comme exemple. »

Dans sa décision, Mme Harrison a ordonné à la MHSAA d'annuler la politique en question, du moins relativement au hockey.

« Je m'abstiendrai d'ordonner la même chose pour les autres sports administrés par la MHSAA puisqu'il n'y a aucune donnée probante justifiant cette décision », a précisé Mme Harrison dans ses motifs.

La MHSAA doit aussi indemniser Amy et Jesse pour un montant de 3 500 \$ en dommages et intérêts pour avoir « porté atteinte à leur dignité, à leurs sentiments et à leur estime d'elles-mêmes ».

De même, l'Association doit fournir aux deux filles les services d'un entraîneur personnel et une session d'un camp de hockey pour « compenser les jumelles de la perte des habiletés qu'elles auraient pu acquérir ».

L'Association craint des « effets négatifs » sur les filles dans le sport

Vendredi, le directeur exécutif de la MHSAA, Morris Glimcher, s'est dit très désappointé de la décision de la Commission. Il a déclaré que l'Association pourrait envisager de faire appel, mais aucune décision en ce sens n'a encore été prise.

(suite)

DR 3-IS : Appel interjeté devant la Commission des droits de la personne (suite)

- « Nous estimons qu'avec la teneur de l'opinion publique, la signification inhérente du sport scolaire au niveau secondaire et avec les politiques proactives de notre association, nous faisons certainement tout ce qui est possible pour offrir autant de chances aux garçons qu'aux filles », a affirmé M. Glimcher.
- « Cette décision pourrait avoir des effets négatifs sur la participation des filles [aux sports]. »

L'Association a déclaré durant l'audience qu'une décision en faveur des filles pourrait faire des sports au secondaire un système axé uniquement sur le mérite (les capacités) plutôt que de promouvoir une participation égale pour tous.

Cependant, Sandra Kirby, sociologue du sport de l'Université de Winnipeg et ancienne athlète olympique, a déclaré qu'elle était enchantée de la décision Pasternak.

« Elles ont le droit de participer aux essais, elles ont le droit de jouer à leur niveau de capacité, soutient M^{me} Kirby. Et vous savez, si elles ne se qualifient pas, elles essaieront à nouveau, ou elles joueront à d'autres sports. Elles ont attiré l'attention sur leur cause, celle de ne pas avoir à subir de discrimination parce que ce sont des filles. »

(suite)

^{*} Ce reportage est disponible dans le site Web suivant : Canadian Broadcasting Corporation (CBC). "Winnipeg Girls Win Right to Play on Boys' Hockey Team." 24 Sept. 2006. CBC News. <www.cbc.ca/canada/manitoba/story/2006/09/22/hockey-decision.html>. Voir également l'article en français au www.gov.mb.ca/hrc/francais/publications/bulletin/bulletin_6_10_fr.pdf.

DR 3-IS : Appel interjeté devant la Commission des droits de la personne (suite)

Appel interjeté devant la Commission des droits de la personne*[traduction libre]

Le 22 septembre 2006

La Manitoba High Schools Athletic Association se dit déçue de la décision de la Commission relativement aux programmes de sport de l'école secondaire. L'Association est convaincue que ses règles d'admissibilité offrent des chances égales aux garçons et aux filles de participer à des sports dans les écoles secondaires.

Dans le cas présent, les deux équipes de hockey, féminine et masculine, de l'école secondaire West Kildonan ont eu approximativement le même nombre de joutes et de pratiques. L'équipe des filles avait un entraîneur de niveau 2, un entraîneur de gardiens de but, et d'autres aides-entraîneurs, tandis que l'équipe des garçons n'avait que des entraîneurs de niveau 1.

La MHSAA a suivi les directives établies par l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS) qui soutient qu'il est préférable pour les athlètes de jouer dans une équipe de leur sexe, quand les ressources offertes sont similaires. La politique de la MHSAA est conforme à toutes celles des autres associations provinciales du Canada.

La MHSAA offre aux filles de meilleures possibilités qu'aux garçons dans le hockey des écoles secondaires. [Les filles] auraient pu jouer pour une équipe de hockey masculine AAA ou AA, mais elles trouvaient qu'il en coûtait trop cher ou n'aimaient pas l'entraîneur. Elles auraient pu jouer dans l'équipe de hockey de l'école et dans l'équipe locale, une option qui n'est pas offerte aux garçons au Manitoba. Elles ont choisi de ne pas s'inscrire. Elles auraient pu fréquenter une autre école secondaire qui n'avait pas de programme de hockey féminin, et elles ont participé aux essais dans l'équipe de hockey masculin à cette école. Elles ont décidé de ne pas jouer au hockey pendant deux ans et ont ensuite demandé une compensation pour avoir fait ce choix.

La Commission des droits de la personne du Manitoba devraient tenir compte du fait que ce sont des éducateurs qui conseillent la Manitoba High Schools Athletic Association pour ses règles et règlements. Elle devrait se rendre compte que ces personnes savent ce qui est approprié pour le développement du sport au niveau secondaire, et ce qui convient aux élèves athlètes. Il est regrettable que la Commission des droits de la personne du Manitoba ait choisi de retenir ce grief. Cette décision est un grand pas en arrière pour l'évolution du sport féminin au niveau secondaire et pour le sport amateur en général.

L'école avait le choix de faire appel de la décision initiale du conseil d'administration de la MHSAA, mais elle a décidé de ne pas interjeter appel. La mère des plaignantes et le directeur de l'école ont été informés de la possibilité de faire encore appel. L'appel initial n'était pas basé sur les différences dans les deux types de jeux, mais simplement sur la question suivante : « Les filles peuvent-elles jouer dans des équipes de garçons quand il y a une équipe féminine à l'école? ». Il est regrettable que l'école ait choisi de ne pas interjeter appel. Elle avait l'occasion de présenter une motion officielle afin de changer nos règles. Cette question aurait pu être discutée lors de l'assemblée annuelle, mais aucune motion du genre n'a été soumise.

Cette décision pave la voie à un programme de sport au secondaire basé uniquement sur le mérite (les capacités). Elle est contraire aux avis d'experts et de la majorité des administrateurs et directeurs d'écoles et des entraîneurs en milieu scolaire. Est-ce que cela signifie que maintenant les garçons peuvent tenter de jouer dans des équipes de filles? Est-ce qu'il faut éliminer les équipes

(suite)

DR 3-IS : Appel interjeté devant la Commission des droits de la personne (suite)

sportives unisexes (filles seulement et garçons seulement)? Quel sera l'effet de cette décision sur la participation des filles au sport? Est-ce que la décision pourrait s'étendre aux Jeux du Canada et à d'autres activités? La MHSAA considère qu'en fournissant un financement et des entraîneurs pour des catégories de compétition distinctes, elle favorise un maximum de participation et de chances pour tous les étudiants athlètes d'atteindre leurs objectifs personnels dans les sports.

Note: Pour voir les mises à jour, consulter le site Web de la MHSAA.

^{*} Source: Manitoba High Schools Athletic Association (MHSAA). "Human Rights Appeal." News. 22 Sept. 2006. <www.mhsaa.mb.ca/pages/news/06_07/sep22a.php>. Utilisation autorisée.